

ENGIE

La facture électronique⁽¹⁾

Vous vous simplifierez la vie,
en optant pour le zéro papier !

Le service



Un accès à vos factures à tout moment⁽²⁾ :

Votre facture électronique est disponible dans votre Espace Client pendant 5 ans. Vous êtes alerté par e-mail dès que votre facture est mise à disposition dans votre Espace Client. Service possible pour le gaz naturel et/ou l'électricité.

Les avantages



Une facture électronique, qui a la **même valeur juridique** et comptable qu'une facture papier.



Un téléchargement de factures et duplicata possible à tout moment⁽²⁾ gratuitement (alors que le duplicata de votre facture papier est payant).



Des modalités simples de souscription : quelques clics pour souscrire au service, après avoir créé votre Espace Client



Des alertes par e-mail qui vous avertissent de chaque nouvelle facture disponible et vous précisent leur montant.



Un service gratuit associé à votre contrat de fourniture d'énergie.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Comment souscrire à la facture électronique ?

Pour souscrire à ce service, 2 possibilités :

- **accédez à votre Espace Client, rubrique «Facturation»** (la facture électronique est un e-service, pour y souscrire vous-même, vous devez au préalable avoir activé votre Espace Client sur notre site Internet),
- **contactez un Conseiller Professionnels ENGIE au 0 969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00).

(1) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique. Voir Conditions Générales de vente. Dans l'hypothèse où le Client a déjà un contrat de vente avec le Fournisseur pour le Lieu de Consommation pour une autre énergie que celle du Contrat, le choix du prélèvement automatique ou du paiement mensualisé ou de la facture électronique pour le Contrat s'appliquera également à l'autre contrat de vente d'énergie. (2) sauf en cas de maintenance.